

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2018

Après avoir visité le chantier des travaux des sanitaires publics et de l'école presque terminés, le conseil municipal se déclare très satisfait du rendu.

Il approuve les précédents comptes-rendus.

Examen des modifications apportées au dossier de l'espace multifonctions avant dépôt du permis de construire

Le conseil municipal étudie les plans mis à jour suite aux modifications demandées précédemment.

Quelques points seront à revoir : places de parking, éclairage du préau, point de collecte des ordures, stockage des produits d'entretien, local ménage...

Choix du bureau de contrôle technique pour la construction de l'espace multifonctions

Suite à la consultation de quatre entreprises pour la mission de contrôle technique, après examen des propositions, le conseil municipal décide de retenir le groupe QUALICONSULT de BOURG EN BRESSE pour un montant HT de 4 990 €.

Choix du coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour la construction de l'espace multifonctions

Suite à la consultation de quatre entreprises pour la mission de coordination SPS, après examen des propositions, le conseil municipal décide de retenir le groupe QUALICONSULT de BOURG EN BRESSE pour un montant HT de 3 800 €.

Mesures acoustiques pour la construction de l'espace multifonctions

Le conseil municipal accepte la proposition du groupe QUALICONSULT de BOURG EN BRESSE pour les mesures acoustiques d'état initial, pour un montant de 1 250 € HT.

Indemnité au nouveau trésorier

Suite au départ à la retraite de Mme MOREL PACLET, trésorière et à l'arrivée de Mme Agnès BONNAND, le conseil municipal décide d'attribuer à la nouvelle trésorière, une indemnité de conseil au taux de 70 %.

Information sur droits de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la renonciation au droit de préemption :

- pour la vente d'une parcelle de terrain sise route du Village cadastrée section ZA n°239 d'une superficie de 820 m²
- pour la vente d'une maison d'habitation sise 89 allée des Charmilles sur une parcelle cadastrée section ZA n°154 d'une superficie de 1 115 m²
- pour la vente d'une maison d'habitation sise 100 allée des Acacias sur une parcelle cadastrée section ZA n°275 d'une superficie de 1 394 m².

Il est informé de la vente d'une maison d'habitation sise 122 allée des Acacias sur une parcelle cadastrée section ZA n°274 d'une superficie de 1 255 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Information sur le courrier du président de la communauté d'agglomération

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération concernant les conséquences des modifications des rythmes scolaires et du passage à quatre jours pour certaines communes, et plus spécialement le montant de la dotation de solidarité versée aux communes.

Présentation du rapport annuel du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de production et de distribution d'eau potable, établi par le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, pour l'année 2017.

Le nombre d'abonnés est en hausse. Le nombre de m³ consommés est également en hausse mais cette hausse n'est pas proportionnelle à celle des abonnés.

Engazonnement du parc de la mairie

Suite à la consultation de deux entreprises pour l'engazonnement du parc de la mairie, le conseil municipal retient la proposition de NATURE & CONCEPT de MEZERIAT pour un montant de 3 727,25 € HT, offre la moins-disante.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- décide de planter une haie en limite est de la parcelle sise à l'entrée sud du Village, d'y semer de l'herbe et charge le maire de déposer un dossier d'aide à la plantation
- décide de ne pas recourir aux services de La Poste pour la distribution du journal d'infos, la mise en œuvre étant trop complexe
- est informé du permis de construire accordé :
 - le 17 juillet 2018 à Mr Arnaud THOUVENIN pour la modification de l'implantation d'un bâtiment à usage de manège équestre, 311 impasse de l'Etang Machard
 - le 12 juillet 2018 à CAJ Bâtiments pour l'agrandissement d'un bâtiment, 16 chemin de la Zone Artisanale
- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 10 juillet 2018 et accordée le 20 juillet 2018 à Mr et Mme Michel GIVORD pour la construction d'une piscine, 484 route du Village
 - déposée le 27 juillet 2018 par Mr et Mme Michel GIVORD pour la construction d'un abri de jardin, 484 route du Village
 - accordée le 12 juillet 2018 à Mr et Mme Marc TOUSSAINT-ROUYARD pour la modification d'une ouverture et la pose de deux fenêtres de toit, 445 route du Village
 - tacite le 26 juillet 2018 pour la construction d'un mur de clôture par Mr et Mme Gilles PILLON, 70 route de la Chevinière
- prend note que la commission « communication » se réunira le lundi 10 septembre à 20h00.